

## **EPS Begnins – L'Esplanade**

---

# **Règlement interne EPH**

## EQUIPEMENT

Chaque élève vient avec ses affaires de sport différent que ses habits du jour : un short ou un pantalon de training, un t-shirt et des chaussures de sport intérieur à semelles non marquantes et extérieur entre avril et octobre.

Les bijoux, montres, bracelets, colliers sont enlevés, les chewing gums sont interdits.

Les cheveux longs sont attachés à l'aide d'un élastique.

Les élèves sont toujours munis de leur agenda lors des leçons d'éducation physique et le déposent à l'endroit indiqué par le maître en début de leçon.

Les élèves sont responsables de leurs valeurs, l'école décline toute responsabilité en cas de vols et déprédatations.

## PARTICIPATION

L'élève qui ne peut pas participer est tenu de présenter un mot d'excuse signé par les parents. Si l'incapacité se prolonge plus d'une semaine, un certificat médical doit être transmis au secrétariat. Sans quoi l'élève doit participer au cours.

L'élève qui ne participe pas au cours amène du travail à effectuer.

Les élèves n'entrent pas dans la salle de gym avant que le maître EPH soit présent.

## OUBLIS

L'élève qui oublie ses affaires **participe** à la leçon d'éducation physique (sans chaussettes).

Les ouboris (affaires, agenda, ....) sont sanctionnés de la manière suivante :

1 <sup>er</sup>	Noter dans l'agenda	4 <sup>ème</sup>	Heure de retenue
2 <sup>ème</sup>	Noter dans l'agenda	5 <sup>ème</sup>	Heure de retenue
3 <sup>ème</sup>	Punition	6 <sup>ème</sup> et plus	Heure d'arrêt

## ARRIVEES TARDIVES

La leçon d'éducation physique commence 5 minutes après la sonnerie.

Le temps passé dans les vestiaires pour se changer est de 5 minutes maximum, tout dépassement sera sanctionné par une arrivée tardive (au début ET à la fin de la leçon).

## DISPOSITIONS FINALES

Le présent règlement entre en vigueur le 1er octobre 2025.

Dan Meylan  
Chef de file EPH

Guillaume Strobino  
Directeur